

Coopérative des Quotidiens (CDQ)
A l'attention de M. Louis Dreyfus, Président

Maîtres Bourbouloux et Perdereau, administrateurs
judiciaires de Presstaïs

Paris, le 19 mai 2020

Monsieur le Président, Maîtres,

En ma qualité de directrice générale adjointe de Lagardère Media News (LMN), je vous confirme par la présente l'adhésion de LMN, en tant qu'éditrice du magazine Paris Match et de membre de la Coopérative des Magazines (CDM), à la présentation intitulée « Support présentation Offre CDQ » qui a été faite aux éditeurs le 18 mai 2020, et en conséquence l'apport à l'offre s'inscrivant dans ce cadre d'une vente montant fort (VMF) correspondant à ce magazine qui était de 24 916 556,70 € pour l'année 2019.

En ce qui concerne le financement, je vous confirme :

- le maintien de notre engagement de financement à travers le solde de la contribution exceptionnelle versée, en sus du barème applicable, à hauteur de 2,25% (estimée pour l'ensemble des éditeurs à 27 M€), et
- que l'engagement de LMN, membre de la CDQ et de la CDM, sera plafonné (i) au titre du financement de 15M€ devant être apporté par la CDQ, à sa quote-part du capital de la CDQ, soit 2,81% de ce montant, et (ii) au titre du financement de 17M€ devant être apporté par la CDM, à sa quote-part du capital de la CDM, soit 3,69% de ce montant, étant précisé que si des éditeurs ne pouvaient contribuer à l'un de ces financements, LMN n'assurera pas le complément de financement revenant aux éditeurs non-participants quels qu'ils soient.

Nous vous précisons par ailleurs que l'adhésion de LMN repose :

- sur notre compréhension de ce que les termes et conditions du financement public apporté seront au moins équivalents à ceux formulés précédemment par Maître Hélène Bourbouloux et sur lesquels, sous la réserve expresse de l'annulation du prêt FDES et des cautions afférentes, LMN s'est prononcée favorablement dans un courrier en date du 21 avril 2020, et
- sur le fait que LMN sera pleinement associée aux discussions relatives à la gouvernance de la nouvelle messagerie dans laquelle, compte tenu de la VMF totale apportée, LMN devra avoir toute sa place.

Anne-Violette Revel
Directrice générale adjointe

Copie : Constance Benqué, Présidente de LMN